

**Conseil des droits de l'homme
Examen périodique universel 2018
32e session - janvier 2019**

Juin 2018

**CONTRIBUTION DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES
SUR LA SITUATION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE AU CAMBODGE**

Reporters sans frontières (RSF) est une organisation internationale indépendante basée à Paris, disposant d'un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations unies, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Créée il y a plus de 30 ans, l'association, dont le siège est à Paris, appuie son action sur 12 bureaux régionaux et un réseau de correspondants dans 130 pays.

Depuis 1985, le Cambodge est dirigé d'une main de fer par le Premier ministre Hun Sen. La transition démocratique amorcée dans les années 1990 a été mise à mal par l'instauration d'un régime autoritaire gangrené par la corruption. Les pouvoirs économiques et politiques sont concentrés, en toute opacité, dans les mains d'un groupe restreint de personnes, intouchables. La liberté de la presse y est restée restreinte, même si le paysage médiatique tend à se développer avec, par exemple, l'implantation dans le pays de médias indépendants.

Lors des dernières élections générales, en 2013, la victoire du Parti du peuple cambodgien (PPC), le mouvement de Hun Sen, a été largement contestée par la presse libre, dont le message a alors été relayé dans les rues de Phnom Penh par des manifestations massives qui se sont étalées sur une année. Échaudé par cet épisode, le parti au pouvoir s'est livré, à partir de juin 2017, à une guerre sans précédent contre les médias indépendants, afin de faire taire toute voix critique à son égard à l'approche des élections de juillet 2018.

Le Cambodge avait pourtant fait preuve de volonté de réforme lors de son dernier Examen Périodique Universel (EPU) en 2014 en acceptant les recommandations le pressant à amender le Code pénal pour garantir la liberté d'expression (118.15), à mettre au point une loi respectant les standards internationaux qui protégerait la liberté d'informer (118.17) et à encourager et garantir l'indépendance des médias (118.105). Depuis, aucune de ces recommandations n'a débouché sur des réformes concrètes. Au contraire, la situation de la liberté de la presse s'est fortement dégradée.

1. Un cadre légal non conforme aux standards internationaux relatifs à la liberté de la presse.

a) un cadre légal inadapté et inefficace pour garantir le libre exercice du journalisme

Le régime de la presse cambodgienne, datant de 1995, n'est pas conforme aux standards internationaux relatifs à la liberté d'expression et d'information et permet des entraves au libre exercice du journalisme. L'article 12 de la loi sur le régime de la presse interdit ainsi la publication d'informations « *qui pourraient causer du tort à la sécurité nationale ou la stabilité politique* » et autorise la confiscation administrative des publications contrevenant à cette disposition.

En ce qui concerne la question de la propriété des médias, le cadre légal est à ce jour inapproprié et ne parvient pas à limiter le degré de concentration dans les médias et donc leur indépendance éditoriale et le pluralisme de l'information. Le cadre prévu par l'article 17 de la loi sur le régime de la presse est ainsi insuffisant, en ce qu'il ne précise pas la nature des publications concernées ni les seuils à partir desquels on est considéré comme « *propriétaire* » d'une publication (en part du capital, en droits de vote, etc).

Enfin, malgré le fait que le Cambodge ait accepté lors de son dernier EPU la recommandation 118.17 la pressant de « *mettre au point une loi respectant les standards internationaux qui protégerait la liberté d'informer* », ce droit n'est toujours pas garanti par la loi, alors qu'il est essentiel pour une société ouverte et transparente. Certes un projet de loi sur l'accès à l'information existe, mais celui-ci doit être mis en conformité avec les standards internationaux en la matière.

b) un projet de loi sur la cybercriminalité dangereux pour la liberté de la presse

Un avant-projet de loi sur la cybercriminalité circule depuis 2014, sous différentes versions. Mais les profondes atteintes à la liberté d'expression en ligne que permettrait le texte a provoqué des contestations telles que le gouvernement n'a pour l'instant pas osé proposer le projet de loi au parlement. Des articles de loi criminaliseraient les auteurs ou diffuseurs de contenus qui « *diffament ou discréditent* » le gouvernement et ses agents, ou encore les contenus qui affectent la « *cohésion politique* » du pays. Ces notions particulièrement floues font craindre le pire pour la liberté de la presse si ces dispositions venaient à être adoptées.

2. Arrestations et intimidations de journalistes

Aujourd'hui, les journalistes cambodgiens ou étrangers qui travaillent dans le pays sont fréquemment soumis à des arrestations et à de lourdes poursuites judiciaires, qui visent clairement à les intimider et les pousser à l'autocensure au sein des médias traditionnels.

Pourtant, lors de son EPU en 2014, le Cambodge a accepté la recommandation 118.105 de « *respecter et protéger le droit (...) des journalistes d'accomplir leur travail sans entrave, ni intimidation ou harcèlement* ». Cet engagement a clairement été bafoué.

- En juin 2017, le documentariste australien **James Ricketson** est arrêté pour avoir filmé une manifestation du parti d'opposition. Accusé d'espionnage, il est depuis en détention provisoire dans une prison de Phnom Penh, où il risque quatorze ans d'emprisonnement.
- En octobre 2017, alors que le *Cambodia Daily* ne paraît déjà plus depuis un mois, deux de ses anciens reporters, **Aun Pheap** et **Zsombor Peter**, apprennent qu'ils sont accusés d'« *incitation au crime* » en vertu des articles 494 et 495 du Code pénal cambodgien, pour avoir couvert la campagne des élections municipales du 4 juin dernier en interviewant de futurs électeurs. Poussés à l'exil, ils encourent deux ans de prison.
- Deux anciens journalistes de *RFA*, **Oun Chhin** et **Yeang Sothearin**, sont arrêtés le 14 novembre sous prétexte qu'ils essayaient de monter un studio « *pour des activités journalistiques* ». Les deux reporters sont accusés d'« *espionnage* » sous l'article 445 du Code pénal cambodgien pour transmission à un Etat étranger d'informations qui peuvent s'avérer « *nuisible à la sécurité nationale* ». Les deux journalistes, qui nient avoir travaillé pour *RFA* depuis la fermeture du bureau, encourent jusqu'à quinze ans de prison. Ils demeurent encore à ce jour en détention provisoire.

Il est en outre impossible pour tous les anciens journalistes de *RFA* et du *Cambodia Daily* de travailler comme pigistes pour d'autres médias. Leurs demandes de délivrance d'une carte de presse leur est systématiquement refusée par le même ministère de l'Information. Ainsi, les journalistes indépendants ne peuvent plus exercer leur profession depuis la fermeture de leurs médias.

Enfin, à l'approche des élections, un code de conduite destiné aux journalistes, a été présenté en juin 2018 par la Commission électorale nationale, et interdit de mener des interviews aux alentours des bureaux de votes, de « *tirer des conclusions à partir de ses propres jugements* », de publier des informations qui « *affecteraient la stabilité sociale ou politique* », ou de diffuser des contenus qui créerait « *la confusion ou la perte de confiance* ». Tout journaliste qui enfreindrait ces oukases risque jusqu'à 7 500 dollars d'amende.

4. Fermeture des médias indépendants

Depuis juin 2017 et la percée sans précédent du principal parti d'opposition le Parti du salut national du Cambodge (PSNC), le PPC du Premier ministre Hun Sen a décidé de contrôler l'information et de supprimer les médias indépendants, un an avant les élections générales. Entre août et septembre 2017, une trentaine d'organes de presse ou de radios ont ainsi été fermés ou privés d'antenne.

- Dès mai 2017, le Premier ministre Hun Sen a pris pour cible deux institutions de la presse libre et les a menacé de fermeture : le *Cambodia Daily* et la station *Radio Free Asia*, financée par le Congrès des Etats-Unis.
- Le 4 août 2017, le ministère des Finances a exigé de la direction du *Cambodia Daily*, le plus vieux quotidien anglophone du pays, une somme de 6,3 millions de dollars US (environ 5,3 millions d'euros) au motif de taxes et d'impôts impayés. En cas de défaut de paiement avant septembre, la licence du journal serait annulée. Cette décision a été d'autant plus contestée qu'aucun audit n'a été réalisé. Acculé, le *Cambodia Daily* a dû publier sa dernière édition le 4 septembre 2017.
- Sans préavis, le ministère de l'Information a ordonné le 23 août à deux radios locales indépendantes, *Women's Media Center of Cambodia (WMC)* et *Mohanokor*, de suspendre leurs activités, officiellement pour avoir été en infraction avec les termes de leurs licences.
- Les radios indépendantes *Kampong Cham*, *Angkor Ratha* et *Samleng Cheayden* ont également été fermées par le gouvernement le jeudi 24 août 2017, au motif qu'elles rediffusaient les programmes en khmer des stations états-uniennes *Radio Free Asia (RFA)* et *Voice of America (VOA)*.

Sous la pression des autorités, *Radio Free Asia* a dû à son tour fermer son bureau de Phnom Penh le 12 septembre 2017.

En quelques jours, ce sont au moins 21 radios indépendantes qui ont été fermées. D'autres ont été sommées de ne plus diffuser de bulletin d'information, et de se limiter aux programmes de divertissement.

Interpellé par une communication du Conseil des Nations-Unies pour les droits de l'homme au Cambodge en novembre 2017 s'inquiétant d'une telle vague de fermeture de médias, le ministère de l'Information a publié sur son site et sur celui de son agence de presse une réponse explicite : les fermetures d'organes de presse sont « *un avertissement à tous les médias* » et « *sous aucune condition les licences révoquées ne seront renouvelées ou délivrées à nouveau* ».

Enfin, quand les médias ne sont pas forcés de fermer, ils sont placés sous le contrôle de personnalités proches du pouvoir. Le dernier média indépendant du Cambodge, le célèbre journal *Phnom Penh Post*, a ainsi été racheté en mai 2018 par un homme d'affaires malaisien proche du Premier ministre Hun Sen. Son rédacteur en chef, **Kay Kimsong**, a été licencié.

3. Mainmise du gouvernement sur les médias de masse

Au Cambodge, la conjonction entre une large audience, un taux de concentration très élevé et une affiliation politique directe menace fortement le pluralisme journalistique. Les journaux télévisés consistent essentiellement à retransmettre les cérémonies officielles, les discours du Premier ministre ou les défilés militaires.

- Les dirigeants des quatre plus grands groupes propriétaires des médias cambodgiens (Royal Group, Hang Meas, Hun Mana et Seng Bunven), qui captent près de 85% du public, sont tous membres ou conseillers directs du gouvernement. Le groupe de Hun Mana, la fille aînée du Premier ministre, règne également sur un empire représenté dans tous les médias. Le consortium détenu par Say Chhum, l'actuel président du Sénat et vice-président du PPC, possède lui deux chaînes de télévisions, plusieurs stations de radio, et aussi *Rasmei Kampuchea*, l'un des principaux journaux du Cambodge.
- La télévision, suivie par 96% des Cambodgiens, est le média le plus populaire. Or, quatre chaînes de télévision cumulent à elles seules 80% de l'audience - toutes directement liées au gouvernement, soit par appartenance directe, soit en tant que conseiller. Au total, sur les dix principales chaînes de télévisions, huit sont dirigées par des proches du parti au pouvoir, membres ou conseillers du gouvernement.
- Lue par à peine 10% de la population, la presse écrite est elle aussi largement alignée sur le gouvernement. Les quatre principaux journaux en khmer touchent près de deux lecteurs sur trois. Et ils appartiennent tous à des proches du pouvoir.
- Internet n'échappe pas non plus à cette tentative de contrôle des autorités. Le site *Fresh News*, créé en 2012 d'abord sous la forme d'une page Facebook, puis transformé en site Internet à vocation virale, est utilisé par le gouvernement comme porte-voix en inondant les réseaux sociaux par le biais d'achats de "clics". C'est par exemple *Fresh News* qui

REPORTERS SANS FRONTIERES

POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION

avait publié l'avis d'imposition du *Cambodia Daily* en amont de l'amende pharaonique qui a entraîné la fermeture du quotidien.

Recommandations de Reporters sans frontières aux autorités cambodgiennes

- Les autorités doivent libérer les journalistes injustement emprisonnés **Uon Chhin**, **Yeang Sothearin** et **James Ricketson**, et lever les accusations infondées qui pèsent contre eux et contre les journalistes **Aun Pheap** et **Zsombor Peter**.
- Les crimes commis contre les journalistes doivent de façon systématique faire l'objet d'enquêtes poussées et de poursuites, et mener à la condamnation de leurs auteurs dans le respect de l'indépendance de la justice.
- Les autorités doivent autoriser la réouverture du *Cambodia Daily*, du bureau de *Radio Free Asia* et des autres médias indûment fermés depuis août 2017.
- Les autorités doivent garantir le respect de la liberté de la presse et de l'information, y compris lors du déroulement des élections.
- La loi sur le régime de la presse de 1995 doit être amendée afin d'être mise en concordance avec les standards internationaux relatifs à la liberté d'expression et d'information. Les garanties relatives au libre exercice du journalisme doivent être renforcées. En particulier, l'article 12 du texte, qui interdit la publication d'informations "qui pourraient causer du tort à la sécurité nationale ou la stabilité politique" et autorise la confiscation administrative des publications contrevenant à cette disposition doit être supprimé.
- Les autorités doivent mettre en place un cadre légal approprié pour limiter le degré de concentration dans les médias. Le cadre prévu par l'article 17 de la loi sur le régime de la presse est insuffisant, en ce qu'il ne précise pas la nature des publications concernées ni les seuils à partir desquels on est considéré comme "propriétaire" d'une publication.
- Le projet de loi sur la cybercriminalité doit être amendé en profondeur afin qu'il n'autorise pas des atteintes à l'exercice légitime de la liberté d'expression et d'information. En particulier, les articles relatifs aux contenus qui peuvent "générer de l'insécurité, instabilité et porter atteinte à la cohésion politique" ou qui "discréditent" le gouvernement et ses agents, sont, en l'absence de définition stricte de ces termes, contraires aux standards internationaux relatifs à la liberté d'expression, notamment

REPORTERS SANS FRONTIERES

POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION

l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel le Cambodge a adhéré.

- Les autorités doivent parfaire et adopter le projet de loi sur l'accès à l'information, en s'appuyant sur les standards internationaux et les meilleures pratiques en la matière. En outre, une fois adopté, les autorités devront garantir son plein et libre exercice, ce qui implique pour les services de l'Etat d'agir dans la plus complète transparence et de ne pas faire échec aux requêtes de citoyens ou de journalistes.
- Les autorités doivent mettre en place un système en vertu duquel ce n'est plus au pouvoir politique de fixer les règles déontologiques au respect desquelles doivent s'attacher les médias, comme c'est aujourd'hui le cas au terme de l'article 7 de la loi sur le régime de la presse. Ce système pourrait par exemple impliquer la création d'un organe indépendant et paritaire d'auto-régulation des médias, regroupant notamment journalistes et éditeurs. Cet organe devrait notamment avoir pour fonction d'accorder les cartes de presse, et le cas échéant de statuer sur leur suspension ou leur retrait - en lieu et place du seul ministère de l'Information, comme c'est le cas actuellement. En outre, les questions relatives à l'éthique et à la déontologie journalistiques, l'édiction de codes et la sanction de leur respect, pourraient relever de cet organe de régulation paritaire et indépendant.
- Les autorités doivent permettre à la Rapporteuse spéciale des Nations-Unies sur les droits de l'homme au Cambodge de mener à bien sa mission et, plus précisément, accepter toutes ses demandes de visites dans le royaume.
- Les autorités doivent mettre en œuvre les recommandations (118.105, 118.20, 119.23, 119.24, 119.26) acceptées par le Cambodge lors de l'Examen périodique universel (EPU) et amender le Code pénal afin qu'il ne puisse plus être utilisé pour restreindre la liberté d'expression et la liberté de la presse (notamment concernant l'incitation au crime, la diffamation et l'insulte), et pour mettre le code pénal en conformité avec les normes internationales en matière de liberté d'expression.

Contacts :

Daniel Bastard
Responsable du Bureau Asie-Pacifique
dbastard@rsf.org
+33 1 44 83 84 70

Sophie Busson
Responsable du Plaidoyer
sbusson@rsf.org
+33 1 44 83 60 58